

## L'arrêté INB du 7 Février 2012

Dispositions applicables à l'ensemble des activités

Durée : 1 jour

### Moyens pédagogiques

Exposés avec support illustré de cas pratique  
Déjeuner-rencontre avec l'intervenant

### Prérequis

Profil équivalent au niveau I ou II de l'éducation nationale technique et/ou scientifique

### Pour qui

Chefs de projet, Bureaux d'études, Méthodes, R&D, Qualité

### Formateur

Expert et/ou spécialiste de métier

### Modalités d'évaluation

Fiche d'appréciation et auto-évaluation remis en fin de formation

### Lieux

PARIS / LYON

Sessions intra- entreprises sur demande

### Nous contacter

Pour plus d'informations  
Tél : +33 1 69 59 27 27  
formation@sector-group.net

### Objectifs

En 2006, une refonte du régime juridique encadrant les activités de la filière nucléaire a été engagée avec la loi « TSN » codifiée depuis dans le code de l'environnement. Cette loi a été précisée, par plusieurs décrets ainsi que par l'arrêté « INB » qui ajoute un troisième étage à ce dispositif réglementaire pour y détailler les règles, prescriptions, niveaux et conditions d'exécution.

Applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, cet arrêté fixe pour les décennies à venir un champ réglementaire applicable à toutes les phases de vie des INB et permet de structurer aussi bien les activités d'ingénierie d'études que d'exploitation et de démantèlement.

La formation a pour objectifs de présenter de manière globale l'arrêté puis d'approfondir les méthodes d'organisation ainsi que les démonstrations attendues pour s'y conformer (titre II et III) .

### Programme

#### **Cadre général de la réglementation**

- Hiérarchie des textes réglementaires
- Loi TSN
- Principaux acteurs de la réglementation

- Politique en matière de protections des intérêts
- Compréhension et application des notions d'EIP, AIP et ED
- Gestion des écarts
- Amélioration continue

#### **Anciens arrêtés et nouveauté de l'arrêté INB**

- Réglementation abrogée
- Zoom sur l'arrêté Qualité
- Nouvelles notions

#### **Démonstration de sûreté nucléaire (titre III)**

- Principe de défense en profondeur
- Objectif et réalisation d'une démonstration de sûreté
- Mise en relation de la démonstration de sûreté et des notions d'EIP, AIP et ED définies au titre II.

#### **Présentation de l'arrêté INB**

- Présentation/origine/structure
- Compréhension des domaines couverts par l'arrêté

#### **Application du titre II « organisation et responsabilité »**

- Surveillance des intervenants extérieurs

TSN = *Transparence en Sécurité Nucléaire*

EIP = *Élément Important pour la Protection*

AIP = *Activité Importante pour la Protection*

ED = *Exigence Définie*